

PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Quotidienne. 12 Mois 5 \$ 00 6 Mois 3 \$ 00 3 Mois 1 \$ 50. Pour les Etats-Unis... \$1.15 97 35 \$1.75 \$1.90. Pour l'Étranger... \$1.15 97 35 \$1.75 \$1.90. Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous



PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Hebdomadaire. 12 Mois 12 \$ 00 6 Mois 6 \$ 00 3 Mois 3 \$ 00. Pour les Etats-Unis... \$1.50 \$2.50 \$4.00. Pour l'Étranger... \$1.50 \$2.50 \$4.00. Les abonnements valent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. POLITIQUE, LITTÉRAIRE. PRO ARIS ET FOCIS. SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 16 MARS 1908. 81ème Année.

Z'Abeille de la Nouvelle-Orléans. NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED. Bureaux: 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville. POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

il est pourvu par les lois d'élections générales de l'Etat pour laquelle des dispositions, "Pour" ou "Contre," il vote. J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 25 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 12. Bill du Sénat No 7—Par M. Voegtle.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement aux articles 51 et 52 de la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 12. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 17. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 18. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 19. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 20. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 21. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 22. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 23. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 24. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 25. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 26. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 27. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 28. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 29. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 30. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

à un taux ou une charge pour le transport des passagers ou du fret, ou pour la transmission de messages ou de communications par télégraphe ou téléphone, dans les limites de l'Etat, comme effet à la date que fixera la Commission, et demeurera en vigueur et sera observé jusqu'à ce qu'il soit révoqué par la Commission, ou par un jugement final d'une cour de juridiction compétente, rendu à une époque de la session suivante pour mettre de côté et annuler cet ordre ou cette décision.

Pourvu que, toutes les fois qu'un taux quelconque, une charge, une régie, un règlement, un ordre ou une décision de la Commission est contesté en cour, commerce y pourroit la constitution, ou un amendement à celle-ci, et qu'il est maintenu à une instruction finale par une cour de juridiction compétente, le chemin de fer, l'Express, le téléphone, télégraphe, bateaux et autres embarcations ou compagnies de charbonniers, ou corporation contestant, perdra et paiera à l'Etat de la Louisiane, la somme de pas moins de Dix (\$10.00) dollars, et pas au-delà de cent (\$100.00) dollars par jour pour chaque jour que la mise en vigueur du taux, de la charge, de la régie, du règlement ou de la décision de la Commission qui pourra avoir été suspendu par le procès, que décidera la cour de juridiction compétente, aura été institué; et dans tous ces cas, ladite cour, dans son jugement, maintiendra lesdits taxes, charges, régies, règlements, ordre ou décision, enregistrera un décret et un jugement contre le demandeur, condamnant ledit demandeur à payer à l'Etat de la Louisiane le montant de ladite pénalité ou forfaiture ainsi trouvée et adjugée par elle, lequel montant, après en avoir déduit les honoraires d'avocat prévus par l'article 286 de cette constitution, quand il sera perçu, sera versé dans le Trésor de l'Etat pour le compte du Fonds Général des Ecoles de l'Etat.

Pourvu et l'autorité de la Commission d'affaires et comprendront, non seulement le transport des passagers, du fret, l'Express, de messages de télégraphe et de téléphone entre divers points de l'Etat, mais aussi affecteront et comprendront toutes matières et choses ayant trait au et concernant le service que doivent donner les chemins de fer, l'Express, le téléphone, le télégraphe, les bateaux et autres embarcations et les compagnies de charbonniers et corporation dans l'Etat et leur fonctionnement dans les limites de l'Etat.

Section 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane qui précède sera soumis aux électeurs de l'Etat à l'élection générale qui aura lieu le 21ème jour de novembre 1908, et que sur le bulletin officiel seront placés les mots: "pour l'amendement de l'Etat de la Louisiane," et les mots "contre l'amendement proposé à l'article 286 de la constitution de l'Etat de la Louisiane," et chaque élection indiquera comme y pourroient les lois générales d'élection de l'Etat, pour laquelle des dispositions "pour" ou "contre," il vote.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 28 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 15. Bill du Sénat No 2—Par M. Millapa.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement à l'article 286 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 1. Il est, résolu, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 12. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 17. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 18. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 19. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 20. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 21. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 22. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 23. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 24. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 25. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 26. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 27. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

l'Article 321 de la Constitution de la Louisiane et les lois générales d'élection de cet Etat, à l'élection générale d'Etat qui aura lieu en cet Etat le 21ème jour du mois d'avril 1908.

J. Y. SANDERS, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat. J. W. HYAMS, Orateur de la Chambre des Représentants.

Approuvée le 28 novembre 1907. NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 25. Bill de la Chambre No 53—Par M. Ker...

Présent au Comité judiciaire conjoint à B. C., substitut aux bills de la Chambre Nos. 2, 3 et 26.

RESOLUTION CONJOINTE. Propose un amendement à la Constitution de la Louisiane...

Section 1. Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers des membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 3. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 4. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 5. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 6. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 7. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 8. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 9. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 10. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 11. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 12. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 13. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 14. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 15. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 16. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 17. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 18. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 19. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 20. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 21. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 22. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 23. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 24. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 25. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 26. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 27. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 28. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 29. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

Section 30. Il est, en outre, résolu, etc. Que l'amendement à la constitution de l'Etat de la Louisiane...

CHANGE. Le STERLING est facile. Commercial, 60 jours, 48 1/2. Traités de banques, à vue, 49 1/2. Les FRANCS sont faciles. France de commerce, 60 jours, 52 1/2. Traités de banques, à vue, 51 1/2. RISHMARS—Facile. Commercial, 60 jours, 93 7/8. Traités de banques, à vue, 95 3/8. Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est facile. Traités de commerce \$1 00 d'éc. Traités de banques \$1 00 de prime.

ACTIONS ET BONDS. Dernières cotes de "N. O. Stock Exchange".

Table listing various stocks and bonds, including Caddo, Fifth District, Lafourche District, etc.

Banques.

Table listing bank information, including Bank of Orleans, Commercial National, etc.

Compagnies d'assurance.

Table listing insurance companies, including Germania, Hibernia, etc.

Chemins de fer.

Table listing railroad information, including Birmingham Ry. & P. W. Co., Little Rock Ry., etc.

Actions diverses.

Table listing various actions, including Carrollton Land Co., C. O. Slaughter, etc.

Bons moyens.

Table listing bond information, including J. S. & A., 1825, etc.

Bulletin Commercial.

Table listing market information, including Cotton, Flour, etc.

3ème REUNION ANNUELLE. CINQUIENNES-SEULS MARIAGES. DU 16 AU 24 MARS. CITY PARK JOCKEY CLUB. SAISON DE COURSES D'HIVER 1907-1908.

Detailed information about the City Park Jockey Club races, including admission prices, seating, and entertainment.

Table listing futures prices for New Orleans, including Stables, Janvier, etc.

Marchés divers.

Table listing various market prices, including Galveston, Mobile, etc.

Marché de New-York.

Table listing New York market prices, including Irregulars, Janvier, etc.

MOUVEMENT DU COTON.

Table listing cotton movement statistics, including REGU, NET, etc.

AVIS SPECIAL.

BUREAU DES ASSUREURS. Toutes les personnes sujettes à la taxation pour l'impôt sur le revenu...

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de David Giese. COUR CIVIL DE DISTRICT pour le 5ème arrondissement de New-Orléans...

Succession de Wille Camille G-reese.

COUR CIVIL DE DISTRICT pour le 5ème arrondissement de New-Orléans...

Succession de Raphael Cosme Petrelich.

COUR CIVIL DE DISTRICT pour le 5ème arrondissement de New-Orléans...